

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2024

Projet procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, le **lundi 6 mai 2024 à 19 h 30**, sous la présidence de Monsieur Robert Julien, Maire.

Les conseillers suivants sont présents :

Siège #2 M. Christian Lemay	Siège #4 M. Mathieu Labrecque
Siège #3 Mme Dominique Laforce	Siège #5 M. Jocelyn Chamberland
	Siège #6 M. Luc Chapdelaine

Absent Siège # Mme Francine Julien.

Mme Karine Trudel, adjointe à la direction, agira à titre de greffière de la séance.

Ouverture de la séance

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

1.1 Adoption de l'ordre du jour.

100-05-2024

- 1) Administration.**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
 - 1.2 Adoption du procès-verbal, sans lecture, de la séance ordinaire du 2 avril 2024.
 - 1.3 Liste des comptes à payer et payés.
 - 1.4 Politique de location de la salle – adoption.
 - 1.5 Reconnaissance de l'apport des personnes handicapées dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.
- 2) Incendie et sécurité civile.**
 - 2.1 Achat d'une (1) lance, de trois (3) boyaux et de cinq (5) dossards pour les équipes de *Réponse en intervention de crise*.
 - 2.2 Congrès AGSICQ – autorisation d'inscription pour le directeur incendie.
 - 2.3 Système de caméra de recul pour les véhicules incendie – autorisation d'achat.
 - 2.4 Distributions Michel Fillion inc. - Tunique pour deux officiers.
- 3) Voirie.**
 - 3.1 Construction JBR inc. – paiement du décompte numéro 8 – paiement final.
 - 3.2 Résolution pour reddition de compte pour travaux du PRABAM.
 - 3.3 Nivelage des accotements de certaines routes municipales.
- 4) Hygiène du milieu.**
 - 4.1 Location d'une toilette mobile pour le stationnement de l'église.
 - 4.2 Étalonnage des pompes des stations de pompage Joyal.
 - 4.3 Réparation de l'instrumentation du canal Parshall – usine d'épuration.
- 5) Urbanisme, zonage et aménagement.**
 - 5.1 Demande d'entretien de la Décharge des quinze – résolution d'appui.
 - 5.2 Nomination de Geena Lemire et Émile Leblanc à titre d'inspecteurs/trices adjoints/tes – adoption.
 - 5.3 Autorisation de paiement des factures pour enlèvement des nuisances – 30, rue du Couvent.

- 6) Loisirs et Culture.**
- 6.1 Autorisation de versement de la contribution municipale pour l'année 2024 à la FADOQ.
 - 6.2 Permis de boisson – Centre récréatif de Saint-Guillaume pour le Tournoi des 3 sports et le gala de lutte du 28,29 et 30 juin.
 - 6.3 Location de la salle communautaire pour une session de Tabata – Centre récréatif de Saint-Guillaume.
 - 6.4 Événement cyclisme par Flandrien Organisation inc. - Résolution d'appui.
 - 6.5 Travaux dans le parc municipal – versement d'une partie de la contribution pour les réparations.
 - 6.6 Fonds régions et ruralité - Demande d'appui du Centre récréatif Saint-Guillaume.
- 7) Varia.**
- 8) Comités.**
- 9) Correspondance.**
- 10) Période de questions.**
- 11) Levée de l'assemblée.**

Sur proposition de Mathieu Labrecque appuyé par Luc Chapdelaine, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée.

101-05-2024 1.2 Adoption du procès-verbal, sans lecture, de la séance ordinaire du 2 avril 2024.

La greffière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal ;

CONSIDÉRANT QUE les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Luc Chapdelaine, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:
(Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024 tel que présenté par la greffière.

Adoptée.

102-05-2024 1.3 Liste des comptes à payer et payés.

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 2 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 014-01-2024 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lemay, appuyé par Mathieu Labrecque et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver le paiement des comptes tels que présentés :
(Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

Comptes payés et à payer :

Comptes à payer : 78 663.91\$
Incompressibles : 80 666.82\$
Salaires d'avril : 26 326.87 \$

TOTAL : 185 657.60\$

Adoptée.

2. Incendie et sécurité civile.

103-05-2024

2.1 Achat d'une (1) lance, de trois (3) boyaux et de cinq (5) dossards pour les équipes de *Réponse en intervention de crise*.

CONSIDÉRANT la demande du directeur incendie afin de procéder à l'achat d'équipement nécessaire à une équipe de *Réponse en intervention de crise (RCI)* ;

CONSIDÉRANT que le prix de la lance est de 1260 \$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT que le prix de trois (3) boyaux 1 ¾ Mercedes Textile Krakon est de 250 \$ plus taxes par boyaux ;

CONSIDÉRANT que le prix pour les dossards d'intervention PC, APC, REHAB, OSST et communications est de 100 \$ plus taxes par dossard ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Luc Chapdelaine et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER les achats au service d'incendie pour l'équipe de *Réponse en intervention de crise (RCI)* ;

QUE les dépenses soient portées au compte budgétaire du grand-livre 02-220-00-640 comme prévu au budget 2024.

Adoptée.

104-05-2024

2.2 Congrès AGSICQ – autorisation d'inscription pour le directeur incendie.

CONSIDÉRANT la demande du Directeur en incendie Karl Gladu afin de participer au congrès de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) du 31 mai au 4 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT que ce Conseil est favorable à l'inscription au congrès ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Jocelyn Chamberland et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'inscription au congrès de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) du 31 mai au 4 juin 2024 au coût de 925 \$ plus taxes pour les frais d'inscription.

QUE les frais de représentation et d'hébergement soient remboursés selon la Politique de remboursement en vigueur.

QUE la dépense soit portée au compte budgétaire du grand-livre 02-220-00-346.

Adoptée.

105-05-2024 **2.3 Système de caméra de recul pour les véhicules incendie – autorisation d'achat.**

CONSIDÉRANT que les trois véhicules d'incendie n'ont pas de caméra de recul;

CONSIDÉRANT que la demande du service incendie d'avoir l'autorisation de procéder à l'achat et à l'installation de caméras de recul au montant de 230 \$ plus taxes pour les trois caméras;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Labrecque , appuyé par Dominique Laforce et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'achat au montant total de 230 \$ plus taxes;

QUE la dépense soit portée au compte budgétaire du grand-livre 02-220-00-640.

Adoptée.

106 05-2024 **2.4 Distributions Michel Fillion inc. - Tunique pour deux officiers.**

CONSIDÉRANT que deux Officiers au sein du Service incendie de Saint-Guillaume seront honorés au courant de l'année 2024 pour leurs années de services;

CONSIDÉRANT qu'afin de représenter le service incendie de manière officielle et avec le décorum demandé, deux ensembles de tuniques complets doivent être achetés;

CONSIDÉRANT que le coût d'une tunique est d'environ 1300 \$ plus taxes par tunique;

CONSIDÉRANT qu'un des Officiers est en opération pour deux municipalités, les frais seront divisés en partie égale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Labrecque , appuyé par Christian Lemay et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'achat de deux tuniques chez Distributions Michel Fillion inc.

QUE la dépense soit portée au compte budgétaire du grand-livre 02-220-00-650.

Adoptée.

3. **Voirie.**

107-05-2024 **3.1 Autorisation de paiement du décompte #8 – Construction JBR inc.**

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif #8 de Construction JBR pour la construction du garage;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement d'Un à Un Architectes inc. ;

CONSIDÉRANT que le décompte #8 est le décompte final incluant la retenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lemay, appuyé par Mathieu Labrecque et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif #8 à Construction JBR au montant de 22,995.00\$ taxes incluses.

Adoptée.

108-05-2024 3.2 Résolution pour reddition de compte pour les travaux du PRABAM.

CONSIDÉRANT la subvention de 106 400 \$ du PRABAM;

CONSIDÉRANT que la subvention a été appliquée sur une partie des travaux de construction du garage municipal;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale, amendée s'il y a lieu;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRABAM et elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit réaliser une mission de procédures convenues conformément à la NCSC 4400 et produire le rapport par un auditeur certifié comme mentionné dans le guide du PRABAM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Luc Chapdelaine et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Guillaume tout document relatif à la reddition de compte à fournir à l'auditeur et au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation les documents nécessaires à l'octroi de la subvention finale.

Adoptée.

109-05-2024 3.3 Nivelage de certains accotements sur les routes municipales.

CONSIDÉRANT que certains accotements des routes municipales sont à niveler;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire une réflexion de la matière dans certains accotements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Luc Chapdelaine, et résolu unanimement par le conseil :

D'AUTORISER les inspecteurs municipaux à mandater un entrepreneur pour effectuer les travaux de nivelage pour les rangs Saint-Henri, Saint-Méthode et Grand rang de Sorel.

D'affecter la dépense au poste budgétaire 02-321-00-521-20.

Adoptée.

4. Hygiène du milieu

110-05-2024 4.1 Location d'une toilette mobile pour le terrain de l'église.

CONSIDÉRANT l'utilisation d'une toilette sèche dans la cour de l'église est utile pour les visiteurs du parc du Repère tranquille et les cyclistes ;

CONSIDÉRANT la compagnie BPN Environnement fournit une toilette sèche grise depuis quelques années et que nous apprécions ce service ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Luc Chapdelaine, et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à la location d'une toilette mobile grise pour un montant de 140 \$ plus taxes par mois afin de la faire installer sur le terrain de l'église par l'entreprise BPN Environnement pour le 15 mai 2024.

QUE la dépense soit portée au compte budgétaire du grand-livre 02-629-00-970.

Adoptée.

111-05-2024 4.2 Étalonnage des pompes des stations de pompage Joyal.

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit faire l'étalonnage des pompes du canal Parshall de la station Joyal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Christian Lemay, et résolu unanimement par le conseil :

DE demander à Environnement McM d'effectuer le travail afin de se conformer aux normes environnementales.

Adoptée.

112-05-2024 4.3 Réparation de l'instrumentation du canal Parshall – usine d'épuration.

CONSIDÉRANT que l'instrumentation du canal Parshall de l'usine d'épuration des eaux usées doit être réparée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lemay, appuyé par Jocelyn Chamberland, et résolu unanimement par le conseil :

DE demander à Environnement McM d'effectuer le travail de réparation dès que possible.

Adoptée.

5. Urbanisme, zonage et aménagement.

113-05-2024 5.1 Demande d'entretien de la Décharge des quinze – résolution d'appui.

CONSIDÉRANT la demande pour les travaux d'entretien dans le cours d'eau décharge des quinze pour des sédimentations généralisées datée du 21 novembre 2023;

CONSIDÉRANT que la problématique des sédiments cause un mauvais écoulement malgré le réseau de drainage souterrain en place;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'inspecteur municipal de procéder au nettoyage du cours d'eau;

CONSIDÉRANT que le mode de répartition des coûts sera attribué aux propriétaires affectés par les travaux selon la longueur de la bande riveraine linéaire au total ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Dominique Laforce appuyé par Christian Lemay et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume s'engage à acquitter, sur réception, toutes les factures que pourrait de temps à autre émettre la MRC de Drummond en lien avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier.

Adoptée.

114-05-2024 5.2 Nomination de Geena Lemire et Émile Leblanc à titre d'inspecteurs/trices adjoints/tes – adoption.

CONSIDÉRANT que le cadre réglementaire provincial partagé actuellement avec les municipalités et les inspectrices et inspecteurs locaux la responsabilité de l'application de la bande de protection riveraine;

CONSIDÉRANT l'action 1.1.4 du plan régional des milieux humides, hydriques et naturels (PRMHHN) : « Élaborer et mettre en œuvre un programme d'application réglementaire pour la mise en conformité des bandes riveraines et voir à son application par la MRC »;

CONSIDÉRANT l'octroi d'un mandat au Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) pour la caractérisation des bandes riveraines sur le territoire de la MRC de Drummond (MRC13640/02/24);

CONSIDÉRANT QUE le CRECQ estime procéder à l'inspection des bandes riveraines sur un total d'environ 250 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE les secteurs d'intervention prioritaires ont été ciblés par le gestionnaire des cours d'eau de la MRC et transmis au CRECQ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) employés du CRECQ seront amenés à circuler sur les terrains privés pour effectuer la caractérisation des bandes riveraines.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Mathieu Labrecque appuyé par Luc Chapdelaine et résolu :

Que le conseil de la municipalité de Saint-Guillaume désigne Geena Lemire et Émile Leblanc comme inspectrice adjointe et inspecteur adjoint, les autorisant ainsi à circuler sur les terrains privés de la municipalité afin de réaliser des travaux de caractérisation des bandes riveraines.

Leurs pouvoirs et fonctions seront restreints et réservés aux actes suivants :

- Circuler sur les terrains privés;
- Procéder à la caractérisation des bandes riveraines;
- Remettre un guide d'information aux propriétaires;
- Transmettre toute l'information recueillie aux gestionnaires des cours d'eau de la MRC de Drummond.

Adoptée.

115-05-2024 5.3 Autorisation de paiement des factures pour enlèvement des nuisances – 30, rue du Couvent.

CONSIDÉRANT le jugement de la Cour supérieure datant du 28 septembre 2023 relativement à la demande de démolition du garage et à l'enlèvement des nuisances sur la propriété située au 30, rue du Couvent;

CONSIDÉRANT que suite au jugement, plusieurs tentatives de communication ont été tentées avec le propriétaire afin d'éviter de procéder à la démolition dudit garage situé sur le lot 5 251 016 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que l'ordonnance a été mise à exécution le 26 mars 2024;

CONSIDÉRANT que la propriétaire a utilisé les services d'un avocat et qu'un jugement de pourvoi et rétractation a été octroyé le 26 mars 2024 en fin d'avant-midi;

CONSIDÉRANT que les démarches d'enlèvement des nuisances avaient été débutées tôt le matin et que des frais de remorquage et d'entrepreneur avaient été entendus suite à une demande de soumission;

CONSIDÉRANT que ces frais représentent un montant de 5160.85 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Laforce appuyé par Christian Lemayet résolu :

DE transmettre une facture à la propriétaire du lot 5 251 016 du Cadastre du Québec.

QUE ces frais soient acquittés en entier par la propriétaire sans quoi ceux-ci seront mis sur son compte de taxation annuelle comme le prévoit l'article... du Code municipal du Québec.

Adoptée.

6. Loisirs et culture.

116-05-2024 6.1 Autorisation de versement de la contribution municipale pour l'année 2024 à la FADOQ.

CONSIDÉRANT que la FADOQ a prévu de nouvelles activités comme l'ajout de brunchs le dimanche à l'Âge d'Or ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a prévu un montant de 3000 \$ pour l'année 2024 comme contribution à un organisme communautaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lemay appuyé par Mathieu Labrecque et résolu :

D'AUTORISER le versement annuel de 3000 \$ à la FADOQ de Saint-Guillaume afin que l'organisme puisse tenir de nouvelles activités et varier son offre de services à la population.

Adoptée.

117-05-2024 6.2 Permis de boisson – Centre récréatif de Saint-Guillaume pour le tournoi de trois sports et le gala de lutte le 28-29 et 30 juin.

CONSIDÉRANT que le Centre récréatif de Saint-Guillaume désire organiser un Tournoi 3 sport comprenant un tournoi de washer, un tournoi de poche ainsi que du volleyball de plage ainsi qu'un gala de lutte le 28, 29 et 30 juin;

CONSIDÉRANT que pour l'événement, le Centre récréatif désire offrir un point de vente de boisson;

CONSIDÉRANT qu'afin d'être conforme, un permis de boisson est nécessaire pour offrir un point de vente de boisson;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mathieu Labrecque appuyé par Christian Lemayet résolu :

D'AUTORISER la tenue de l'événement et la demande du CRSG afin de demande un permis de boisson à la Régie des alcools, des courses et de jeux.

Adoptée.

118-05-2024

6.3 Location de la salle municipale pour une session de Tabata – Centre récréatif de Saint-Guillaume.

CONSIDÉRANT que la tenue de l'activité hivernale de Tabata a été un succès auprès de la population ;

CONSIDÉRANT la demande du Centre récréatif de Saint-Guillaume de tenir une nouvelle session à partir du 24 avril 2024 pour une période de 8 semaines ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Laforce appuyé par Mathieu Labrecque et résolu :

D'AUTORISER la tenue de l'activité Tabata dans la salle municipale pour une période de 8 semaines.

Adoptée.

119-05-2024

6.4 Événement cyclisme par Flandrien Organisation inc. - Résolution d'appui.

CONSIDÉRANT que Flandrien Organisation inc. tiendra un événement de Kermesse sur le territoire de la Municipalité de Saint-Edmond le 7 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT que lors de cette activité, Flandrien Organisation inc. tiendra une course de vélos pour homme de calibre international ;

CONSIDÉRANT que l'organisation désire faire le départ sur le site du Parc du Repère tranquille ;

CONSIDÉRANT que la tenue de l'événement nécessitera un véhicule de voirie ainsi qu'un employé pour effectuer la circulation lors du passage des tours cyclistes ;

CONSIDÉRANT que la course sera d'une durée de 4h45 soit sept (7) tours qui passeront dans les municipalités voisines ainsi qu'à Saint-Guillaume ;

CONSIDÉRANT qu'une lettre sera envoyée aux citoyens afin de les informer du passage du tour de cyclisme ;

CONSIDÉRANT que la course de cyclisme visée par l'événement sera sanctionnée par la Fédération québécoise des sports cyclistes ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'organisation de cet événement, Flandrien Organisation inc. désire le soutien et l'implication de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Laforce appuyé par Christian Lemayet résolu :

D'AUTORISER la conclusion de l'entente relative à la tenue de l'événement.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée.

120-05-2024

6.5 Travaux dans le parc municipal – versement d’une partie de la contribution pour les réparations.

CONSIDÉRANT que le Centre récréatif a certains travaux à effectuer dans le parc municipal;

CONSIDÉRANT la soumission de F. Dugas électrique au montant de 634.01\$ plus taxes pour travaux sur la toiture du chalet des loisirs;

CONSIDÉRANT la soumission de Entreprise Jean Beauregard pour la pose de clôture à l’abri des joueurs du terrain de balle au montant de 3787.20 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT la soumission de Martin Simard pour le changement d’une fenêtre de la cabane de balle au montant de 1106 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT la soumission de vitrerie Baril 2001 inc. pour le changement d’une fenêtre au chalet des loisirs au montant de 701.69 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jocelyn Chamberland appuyé par Christian Lemay et résolu :

D’AUTORISER le versement d’une partie du montant réservé aux travaux du parc municipal au montant de 7828.73\$ plus taxes au Centre récréatif de Saint-Guillaume.

D’AUTORISER le paiement des travaux avec les pièces justificatives et une reddition des comptes jusqu’à concurrence de 25 000\$ selon le budget du Centre récréatif de Saint-Guillaume.

Adoptée

121-05-2024

6.6 Fonds régions et ruralité - Demande d’appui du Centre récréatif Saint-Guillaume pour l’installation de filet de sécurité autour du terrain de balle.

CONSIDÉRANT que le Centre récréatif Saint-Guillaume désire procéder à une demande d’aide financière au Fonds régions et ruralité de la MRC Drummond pour l’année 2024 ;

CONSIDÉRANT que le projet visé par le Comité des loisirs est nécessaire pour la sécurité des citoyens et des usagers du terrain de balle du parc municipal ;

CONSIDÉRANT la soumission présentée par le Centre récréatif de Saint-Guillaume de Filets Nad’s Nets au montant de 49 945 \$ plus taxes et frais inhérents ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Mathieu Labrecque, et résolu à l’unanimité des membres du Conseil :

D’APPUYER la demande du Centre récréatif Saint-Guillaume afin qu’il présente une demande d’aide financière au Fonds régions et ruralité à la MRC de Drummond pour le projet

Adoptée.

7. Varia.

122-05-2024 Mandat à M. Alain Berrouard pour la capacité de l'usine de filtration.

CONSIDÉRANT que M. Alain Berrouard offre ces services pour la proposition des équipements, l'analyse des données, diagnostiques, a la capacité pour l'usine de filtration ;

CONSIDÉRANT que M. Alain Berrouard a déjà fait l'étude de notre usine selon un rapport déjà en notre possession ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Christian Lemay, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

D'AUTORISER et embaucher M. Alain Berrouard au taux horaire de 90\$/hrs et 0.65\$ du kilométrage pour ces déplacements jusqu'à concurrence de 5000.00\$.

Adoptée.

8. Comités.

9. Correspondance.

10. Période de questions.

La période de questions a eu lieu comme prévu par la loi, C.M., article 150.

Assistance : 10 personnes

123-05-2024 11. Levée de la séance.

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, il est proposé par Christian Lemay, et résolu unanimement que la séance ordinaire soit levée à 20:29

Adoptée.

M. Robert Julien
Maire

Karine Trudel
Adjointe à la direction et greffière adj.

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Robert Julien, Maire